



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

# AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 710-2023**

**Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement 710-2023 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables aux rues sans issue et à la dimension d'une rue locale**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 29 novembre 2023, et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 30 novembre 2023

***-Original signé-***

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier